gisti, d'information et de soutien des immigrés

LES DROITS DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Formations 2012

Contenu

Deux types de formations sont proposés:

- des sessions de cinq jours sur le séjour des étrangers : entrée, séjour, regroupement familial, travail, droit d'asile, statut des communautaires, éloignements et recours, cas pratiques.
- des sessions « spécialisées » de deux jours permettant d'approfondir un thème particulier (cf. fiches).

Objectifs

- Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- Savoir utiliser ces textes pour résoudre les cas concrets, notamment grâce aux moyens de recours judiciaires ou administratifs.

Public

Toute personne qui est en relation avec les immigrés et leurs familles, dans ses fonctions militantes ou professionnelles dans les entreprises, les administrations, les collectivités locales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé, ou encore les avocats.

Les sessions de 2 jours s'adressent à des personnes qui, soit ont suivi une session de 5 jours, soit ont déjà une bonne connaissance théorique et pratique de la législation sur les étrangers.

Méthode de travail

Chaque session regroupe 20 à 25 personnes.

La formation est assurée par des membres du Gisti, juristes et spécialistes des problèmes traités. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets choisis parmi ceux traités à la permanence juridique du Gisti.

Chaque stagiaire reçoit un dossier composé des principaux textes législatifs en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.

Formations sur site

Le Gisti organise des formations à la demande pour répondre aux exigences spécifiques des organismes : collectivités territoriales, hôpitaux, associations, administrations, barreaux, etc.

Le contenu et les modalités de ces formations (thèmes, nombre de jours et rythme) sont définis en concertation avec le service demandeur en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.

Le Gisti peut traiter des thèmes comme les mineurs isolés étrangers, les recours et mesures d'éloignement, le séjour des étrangers en France, etc.

Une session co-organisée avec le Comede est notamment proposée sur le droit de la santé des étrangers en France.

Pour en savoir plus : formations@gisti.org

Le travail salarié des étrangers

I. L'obligation de détenir une autorisation de travail

- Les formes de l'autorisation
- Les sanctions en cas de défaut d'autorisation

II. Les procédures d'accès au marché de l'emploi

- La procédure d'introduction : la règle de l'opposabilité de l'emploi et sa mise à l'écart
- Le changement de statut
- La régularisation

III. Les différents statuts

- · Les caractéristiques des différentes mentions
- Le renouvellement du titre

IV. L'accès au travail des jeunes

V. Les droits des travailleurs sans papiers

- À l'égard de l'employeur
- Face aux droits sociaux

VI. La question des emplois fermés aux étrangers

VII. Le statut préférentiel des ressortissants de l'UE

- La libre circulation des communautaires
- Limites de l'accès au travail pour les Roumains et les Bulgares

Durée : 2 jours - Date : 9 et 10 février

Le statut des communautaires dans l'Europe à 27

I. Le séjour

- Les salariés
- Les travailleurs indépendants
- Les étudiants
- La prestation de services et les travailleurs détachés
- Les non-actifs
- Le régime transitoire applicable à la Bulgarie et à la Roumanie

II. Les membres de la famille

- Conditions spécifiques du regroupement familial des conjoints
- Les ascendants et descendants des ressortissants communautaires, quelle que soit leur nationalité

III. L'éloignement

• Mesures applicables aux ressortissants communautaires et garanties procédurales

IV. Les droits sociaux

- Les deux fondements possibles à l'égalité de traitement
- La condition de résidence
- La condition d'antériorité de la présence en France
- La condition de régularité du séjour

Durée: 2 jours - Date: 22 et 23 mars

La situation juridique des étrangers : l'entrée et le séjour

1^{er} jour — L'entrée – Le séjour (1^{ère} partie)

- 1. Introduction générale au droit des étrangers
- 2. L'entrée en France
 - Les conditions d'entrée en France (les visas)
 - La zone d'attente
- 3. Le séjour en France
 - Présentation des titres de séjour
 - Les cartes de séjour temporaire (CST)
 - La carte de séjour temporaire « vie privée et familiale »

2º jour — Le séjour (suite)

- 1. Le séjour en France (suite)
 - La carte « résident » et la carte « résident longue durée CE »
- 2. Le regroupement familial
 - Champ d'application
 - Les conditions requises du demandeur et des bénéficiaires
 - La procédure
 - La remise en cause du regroupement familial
- 3. L'accompagnement des démarches d'admission au séjour
 - Évaluation globale de la situation de l'étranger
 - Accès à certains droits sociaux (santé domicile aide sociale)

3º jour — Le travail - Le refus de séjour

- 1. Le travail
 - L'accès au marché de l'emploi
 - Les autorisations de travail salarié
 - L'admission exceptionnelle au séjour par le travail

- 2. Le refus de séjour : mesures d'éloignement voies et délais de recours
 - La demande d'aide juridictionnelle
 - Les différentes mesures d'éloignement et les recours contre ces mesures
 - L'exécution des mesures d'éloignement : la rétention et l'assignation à résidence (nouvelle procédure) conseils

4e jour — Le droit d'asile

- Contexte et cadre juridique
- Les règles de procédure et les principes liés à la protection individuelle
- · L'admission en territoire français
- Procédures « normale » et « prioritaire »
- La demande d'asile
- Trois issues : réfugié, protégé subsidiaire, débouté
- L'aide au récit des demandeurs d'asile
- Droits respectifs et droits sociaux

5° jour — Le statut des ressortissants communautaires

- L'entrée et le séjour
- Les membres de la famille
- L'éloignement
 - Etude de cas pratiques

Durée: 5 jours - Dates: • du 12 au 16 mars

- du 4 au 8 juin
- du 17 au 21 septembre
- du 19 au 23 novembre

Les mineurs étrangers isolés

L. Preuve de la minorité

- Valeur probante des documents d'état civil délivrés à l'étranger
- Le recours au jugement supplétif de naissance
- Les expertises médicales

II. La protection judiciaire

- La notion de danger
- Le rôle des parquets
- La compétence du juge des enfants

III. La protection administrative

- L'accueil provisoire d'urgence
- Les contrats « jeune majeur »

IV. La question de la représentation légale : la demande de tutelle

- L'incapacité du mineur
- La délégation d'autorité parentale
- La tutelle

V. La nationalité

- Les conditions de l'acquisition
- La procédure de déclaration

VI. L'arrivée aux frontières

- Le refus d'entrée et le maintien du mineur en zone d'attente
- L'administrateur ad hoc : conditions de nomination et rôle
- L'asile à la frontière

VII. La demande d'asile

- La procédure d'asile
- Le rôle de l'administrateur ad hoc

VIII. Droit au séjour et protection contre l'éloignement

- Généralités sur les titres de séjour
- Le droit à la carte « vie privée et familiale »
- L'accès au séjour des jeunes pris en charge tardivement
- Les recours contre les refus de séjour et l'obligation de quitter le territoire

IX. Scolarisation, accès à la formation professionnelle et au travail

Durée: 2 jours - Dates: • 15 et 16 juin

• 29 et 30 novembre

La protection sociale des étrangers

I. Introduction

- La protection sociale en France
- L'accès des étrangers à la protection sociale : problèmes spécifiques
- Hiérarchie des normes et instruments internationaux
- Contenu et objectifs de la formation

II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clefs

- La condition de nationalité
- La condition de résidence en France
- La condition de régularité du séjour
- La condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence préalable
- L'adresse du domicile et le droit à la domiciliation administrative (postale)

III. La protection maladie

- Architecture du système et principe de fonctionnement
- Protection maladie : les conditions pour les étrangers
- Les autres systèmes de financement des soins
- Étude de cas pratiques

IV. Prestations familiales et prestations assimilées

- Condition de résidence (allocataire, enfants)
- Condition de charge effective et permanente de l'enfant
- Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger
- Conditions portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger
- La rétroactivité des droits aux prestations pour les étrangers obtenant le statut de réfugié
- La rétroactivité de tous les droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative

V. Le RSA

- Les conditions relatives au séjour condition d'antériorité de résidence
- Cas pratiques de contestation de la durée de résidence préalable de 5 ans

VI. Retraite, minimum vieillesse et minimum invalidité

- La pension de retraite versée par le régime de base de la Sécurité sociale
- Les pensions de retraite complémentaire versées par les régimes complémentaires
- Le minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées ASPA)
- Le minimum invalidité (allocation supplémentaire d'invalidité ASI)

VII. Le droit à la protection sociale des ressortissants communautaires

VIII. Moyens de recours en matière de Sécurité sociale et d'aide sociale

Durée: 2 jours - Dates: • 29 et 30 mars

• 25 et 26 octobre

Les décisions liées au séjour des étrangers. Quels recours ?

I. La demande (présentation, enregistrement, instruction)

- Principes fondamentaux
- Conseils et précautions pratiques

II. La décision

- Décision expresse ou implicite
- L'obligation de motivation des décisions administratives
- L'obligation de respecter les droits de la défense (principe du contradictoire)
- Les différents types de décisions liées au séjour : leurs conséquences, les catégories protégées contre l'éloignement

III. Le recours pré-contentieux (recours administratif)

- Les recours gracieux et hiérarchique
- Délais

IV. Le recours contentieux (devant le tribunal administratif)

- L'aide juridictionnelle
- Le recours en annulation contre une obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- Le recours contre un arrêté d'expulsion
- Le recours contre un refus d'entrée

IV. Recours contentieux (suite)

- Le recours contre un refus de visa
- Les recours contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF)
- Les procédures d'urgence : les référés administratifs
- Les recours contre les non-admissions au titre de la règlementation
- « Dublin »

V. Les sanctions judiciaires des infractions à la législation sur les étrangers

- Les interdictions de retour dans le territoire français (bannissement)
- Les infractions à la législation sur les étrangers (entrée et séjour irrégulier, aide à l'entrée et au séjour irrégulier, soustraction à une mesure d'éloignement).
- Les interdictions du territoire (ITF)

Durée: 2 jours - Dates: • 10 et 11 mai • 6 et 7 décembre

Le droit d'asile

I. Le contexte mondial

- Pays occidentaux
- Europe et France

II. Cadre juridique

- Les textes internationaux
- Les principaux textes européens
- Textes français

III. Une protection collective inutilisée: la « protection temporaire »

IV. Quelques principes relatifs à la protection individuelle

- On ne choisit pas son statut (guichet unique)
- Quels agents de persécution ?
- L'alternative de l'asile chez soi ou « asile interne » et ses limites

V. L'admission en territoire français

- Entrée par des moyens de transport internationaux : la zone d'attente
- Entrée par d'autres moyens ou incognito
- La demande d'autorisation de séjour

VI. Procédures « normale » et « prioritaire » : règles et conséquences

- Renouvellement de l'autorisation de séjour
- Suspensivité ou non de l'appel à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
- Situation particulière des mineurs

VII. Trois issues : le réfugié, le protégé subsidiaire, le débouté

• Titres de séjour respectifs

VIII. La demande d'asile

- Devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)
- Devant la CNDA

IX. L'aide au récit des demandeurs d'asile

- · Principes et bonnes pratiques
- Études de cas pratiques

X. Contentieux

- Le référé administratif et les pratiques de l'administration liées à l'asile
- Règlement Dublin II : les recours
- L'intervention de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ?

XI. Droits respectifs et droits sociaux

- Les demandeurs d'asile (la gestion de l'état civil ; le droit au travail ; la famille ; les aides financières ; l'hébergement ; l'accès aux soins)
- Les réfugiés (la gestion de l'état civil ; le droit au travail ; la famille ; l'hébergement ; l'accès aux soins ; les prestations sociales et familiales)

Durée: 2 jours - Date: 11 et 12 octobre

Le droit des étrangers en perspective : histoire, politique, société

Ce stage incluant la dimension historique et les enjeux politiques et sociaux de la législation sur l'immigration ne requiert pas de connaissances juridiques particulières. Il ne nécessite pas non plus d'une expérience préalable dans le domaine du droit des étrangers.

Il se propose d'apporter des éléments d'information et de réflexion à celles et ceux qui sont concernés, dans leur activité professionnelle ou militante, par la question des migrations et souhaitent être en mesure de mieux appréhender cette question dans une perspective socio-historique. Il présente l'évolution des politiques migratoires et des législations successives en matière de droit des étrangers jusqu'à la réglementation et aux pratiques en vigueur aujourd'hui.

L'objectif visé par cette formation est de fournir une sorte de culture générale sur le droit des étrangers, nécessaire pour mieux cerner les enjeux des débats sur l'immigration et pour mieux comprendre les réalités vécues par les immigrés.

I. Les frontières de la nationalité et de la citoyenneté

- L'évolution du droit de la nationalité (XIX^e-XXI^e siècles).
- Le lien entre nationalité et citoyenneté, et ses conséquences sur les droits politiques des étrangers.
- Les discriminations attachées à la condition d'étranger.

II. Évolution des politiques et de la législation sur l'immigration (avant 1974)

- Panorama de l'immigration en France depuis la fin du XIXº siècle.
- La période de l'entre-deux guerres. Régulations patronales et renforcement de la police de l'immigration.
- L'après-guerre. La tentative avortée d'une politique dirigiste.

III. Évolution des politiques et de la législation sur l'immigration (depuis 1974)

- L'impact des alternances : la discontinuité apparente.
- La continuité d'une politique de « maîtrise des flux migratoires ».
- La place de l'Union européenne dans les politiques d'immigration et d'asile.

IV. De la « police des étrangers » à la lutte contre l'immigration illégale. La politique des guichets

- Le contrôle des circulations humaines, une constante du travail de police.
- Les administrations de l'immigration et leurs agents.
- L'implication d'autres acteurs administratifs dans la lutte contre l'immigration illégale.
- Les nouveaux dispositifs de contrôle des frontières et de refoulement des « indésirables ».

Durée: 2 jours - Date: 21 et 22 juin

Fiche d'inscription

NOM	Prénom
Organisme employeur	
Adresse	
Tél.	
Fonction exercée	
Lieu de travail (adresse - tél mail)	
Adresse personnelle	
Tél.	
E-mail	_

Session(s) choisie(s)

Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

	9 et 10 février : Le travail salarié des étrangers
	du 12 au 16 mars : La situation juridique des étrangers : l'entrée et le séjour
	22 et 23 mars : Le nouveau statut des communautaires dans l'Europe à Vingt-Sept
	29 et 30 mars : La protection sociale des étrangers
	10 et 11 mai : Les décisions liées au séjour des étrangers. Quels recours ?
	du 4 au 8 juin : La situation juridique des étrangers : l'entrée et le séjour
	14 et 15 juin : Les mineurs étrangers isolés
	21 et 22 juin : Le droit des étrangers en perspective : histoire, politique, société
	du 17 au 21 septembre : La situation juridique des étrangers : l'entrée et le séjour
	11 et 12 octobre : Le droit d'asile
	25 et 26 octobre : La protection sociale des étrangers
	du 19 au 23 novembre : La situation juridique des étrangers : l'entrée et le séjour
	29 et 30 novembre : Les mineurs étrangers isolés
	6 et 7 décembre : Les décisions liées au séjour des étrangers. Quels recours ?
Pri	se en charge financière
	Au titre de la formation permanente
	À titre individuel
Fait	à : Signature du ou de la stagiaire :

Renseignements pratiques

Le Gisti est agréé au titre de la formation permanente et déclaré sous le numéro **11 75 10424 75**.

Avocats: les sessions proposées peuvent être prises en compte dans le cadre de la formation continue et prises en charge par le FIF-PL.

→→ Coût des formations

- 900 euros pour les sessions de 5 jours (35 heures de formation).
- 380 euros pour les sessions de 2 jours (14 heures de formation).

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel sont invitées à prendre contact avec l'association.

→→ Lieu des stages

Toutes les formations proposées dans ce catalogue se déroulent à Paris. L'adresse exacte est précisée lors de l'inscription.

→→ Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir et de renvoyer au Gisti la fiche d'inscription ci-jointe.

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation permanente font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Gisti doit être accompagnée ou suivie de la confirmation de l'employeur.

- Dès réception de la convention signée par l'employeur, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- À l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à l'employeur et à chaque participant qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

Renseignements et inscriptions

Gisti, 3, villa Marcès 75011 Paris Tél. 01 43 14 84 82 ou 83

e.mail: formations@gisti.org

www.gisti.org/formations